

Commune : en date du 19/07/2024  
PEISEY-NANCROIX (197)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 911 S  
Document vérifié et numéroté le 01/06/2023  
ASDIF Savoie  
Par BATTARD Jean-Louis (SDIF Savoie)  
Géomètre Principal  
Signé

SDIF de la SAVOIE  
51 rue de la République  
Barberaz  
  
73018 Chambéry CEDEX  
Téléphone : 04.79.96.43.21  
  
sdif.savoie@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/06/2023  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage dressé  
Par AURELIE CARLIN (2)  
  
Réf. : 7161  
Le 24/04/2023

